

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1173

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 67

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« aux »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.